



Karl Klein Ventilatorenbau GmbH
Waldstrasse 24
D-73773 Aichwald

Déclaration de conformité CE

nous déclarons, par la présente que les produits suivants :

Ventilateurs radiaux ENG..., DNG..., EMV..., DMV..., EMVL..., DMVL..., EHV..., DHV..., DSV..., EEG..., DEG..., NHV..., MHV..., HHV..., MVG..., TVG..., FLN..., HF..., PF...
tous les ventilateurs du groupe d'appareils II, de la catégorie d'appareils 2G, 3G, 2D et 3D, type de protection contre l'allumage „c“ (identification „Ex h“)

sont conçus, construits et fabriqués conformément aux directives pertinentes suivantes:

Directive ATEX 2014/34 / UE

Le marquage des appareils doit contenir les informations suivantes :

		II (2 ou 3)D Ex h IIIC T125°C D(b ou c)
ou		II (2 ou 3)G Ex h II(B ou C) T3 ou T4 G(b ou c)
ou les deux		
ou		II 2/3G Ex h II(B ou C) T3 ou T4 G(b ou c) (= cat. intérieure 2, cat. extérieure 3)
ou		II 3/-G Ex h II(B ou C) T3 ou T4 G(b ou c) (= cat. intérieure 3, extérieur pas de zones)

Les normes harmonisées suivantes ont été mises en application :

EN 1127-1:2019
EN 80079-36 :2017
EN 80079-37 :2016
EN 14986:2017

Remarque : Le fabricant de l'installation est responsable de la conformité totale à la norme EN 14986: 2017. La conformité à la norme EN 14986: 2017 ne comprend la grille de protection montée que si elle fait partie de la livraison.

Remarque : Il existe des déclarations de conformité distinctes des fabricants pour les composants électriques

La documentation technique concernant les appareils de catégorie 2G et 2D est déposée auprès de l'organisme notifié suivant :

IBExU, Institut de technologie de sécurité GmbH, Fuchsmühlenweg 7, D-09599 Freiberg.

Le représentant autorisé pour la composition des documents techniques est le signataire.

Lieu / Date de la délivrance

Aichwald, le 21/01/2022

Signature et fonction du signataire

Siegfried Seidler, responsable technique